

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 13 février 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 20 février 2023

MUSÉES - ACQUISITION DE L'ŒUVRE LE CHÂTEAU DE COUDRAY-SALBART RÉALISÉE PAR JULES-LOUIS MORÉTEAU - INSCRIPTION À L'INVENTAIRE DES COLLECTIONS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS RÉGIONAL D'ACQUISITION DES MUSÉES

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Clément COHEN à Annick BAMBERGER, Olivier D'ARAUJO à François BONNET, Thibault HEBRARD à Aurore NADAL, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Eric PERSAIS à Christian BREMAUD, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Claire RICHECOEUR à Jean-Pierre DIGET, Agnès RONDEAU à Thierry DEVAUTOUR, Florence VILLES à Nicolas ROBIN.

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

Titulaires absents :

Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Alain LIAIGRE, Lucy MOREAU, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaire absent excusé :

Marcel MOINARD.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 20 FÉVRIER 2023

MUSÉES - ACQUISITION DE L'ŒUVRE LE CHÂTEAU DE COUDRAY-SALBART RÉALISÉE PAR JULES-LOUIS MORÉTEAU - INSCRIPTION À L'INVENTAIRE DES COLLECTIONS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS RÉGIONAL D'ACQUISITION DES MUSÉES

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le musée Bernard d'Agesci a acquis l'œuvre intitulée **Le château Coudray-Salbart, huile sur toile peinte par Jules-Louis Moréteau en 1922.**

Dimensions : 130 x 163 cm / 144,5 x 177 cm (avec cadre)

L'acquisition de cette œuvre présente plus d'un intérêt aux regards des collections du musée Bernard d'Agesci. Elle est un témoignage documentaire pour l'histoire d'un site patrimonial qui appartient à la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), en lien avec une mémoire locale qui permet de situer un contexte et une activité de la vie quotidienne aujourd'hui disparue (autre que par la photographie). Une composition singulière de l'œuvre, où l'artiste se sert des éléments d'architecture et de la nature présents sur le site.

Il est à noter que le service des musées de la CAN conserve une œuvre de Jules-Louis Moréteau, datée de 1930, représentant le site niortais La Roussille, ancienne chamoiserie, devenue aujourd'hui des ateliers d'artistes et 3 œuvres représentant l'iconographie du château Coudray-Salbart (deux dessins de Georges Lasseron de 1892 et une aquarelle de Julien Thibaudeau dans le 1^{er} quart du 20^e siècle).

Le château Coudray-Salbart, œuvre peinte en 1922, est bien identifiée comme ayant été réalisée par le peintre Jules-Louis Moréteau. Elle porte sa signature avec une date.

Jules-Louis MORETEAU (1886 - 1956) : peintre voyageur reconnu à travers les mouvements de peinture désignés par Orientalisme et Africanisme. Il reçoit sa formation à l'École des Beaux-arts de Paris.

Ses professeurs sont Gabriel Ferrier, François Flameng et Charles Fouquieray (qui a réalisé les décors de l'Hôtel de ville de Niort vers 1900).

Il a peint de nombreux paysages des Deux-Sèvres, de la Charente Maritime et du Maroc. Il exposa à Paris, au salon des Artistes Français, dont il fut membre et hors-concours à partir de 1922. Il obtint une médaille d'argent en 1924, une médaille d'or en 1926. Les œuvres de l'artiste sont présentes au musée des Beaux-Arts de La Rochelle et au Palais-musée des archevêques de Narbonne.

Ce tableau met en lumière une scène quotidienne du début du XX^e siècle et l'état de dégradation du château disparaissant sous la végétation. Cette scène de genre se découpe en trois plans. Au premier, deux lavandières, agenouillées au bord de la Sèvre niortaise, s'affairent à laver du linge.

La surface de l'eau, agitée par l'action des deux femmes, forme une succession de demi-cercles sous l'effet des ondes. A quelques mètres d'elles, le long de l'eau : la présence d'un homme avec son chien. Le second plan est occupé par la berge opposée qui reflète la végétation et le paysage : des bosquets d'arbres avec des couleurs différentes selon leur proximité avec l'eau (verte le long de la Sèvre et marron côté château).

Le troisième plan présente une vue du château, faisant face à la Sèvre.

Quatre tours (Tour Moulin et Grosse Tour au premier plan, Tour du Portal et Tour Michel en arrière-plan) et la muraille sont visibles.

Le coût d'acquisition de l'œuvre picturale est de 4 000 €. L'acquisition a reçu un avis favorable de la délégation permanente de la commission scientifique d'acquisition des musées de France, en décembre 2022.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du FRAM, Fonds Régional d'Acquisitions pour les Musées en Nouvelle-Aquitaine, pour cette acquisition,
- Autorise l'inscription de cette acquisition sur l'inventaire des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les documents afférents à cette acquisition.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Alain CHAUFFIER

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué